



## période d'essai difference CCN et Contrat

Par Iyrlyr, le 26/10/2011 à 12:46

Bonjour,

je remercie d'avance toute personne susceptible de me répondre car malgré mes différentes recherches, je ne parviens pas à solutionner mon problème.

Je suis sur le point de signer un contrat de travail mais j'ai un souci au niveau de la période d'essai. Je m'explique: sur la convention collective qui régit la société que je dois intégrer, il est prévu une période d'essai de 1 mois (employé non cadre), alors que sur le contrat que je dois signer, la période d'essai prévue est de 2 mois. Est ce normal? ai je le droit de réclamer 1 mois de période d'essai?

Merci.

Par P.M., le 26/10/2011 à 13:32

Bonjour,

Il est vraisemblable que la disposition de la Convention Collective est antérieure à la Loi n°2008-596 du 25 juin 2008 mais c'est bien 2 mois pour les ouvriers et les employés suivant l'[art. L1221-22 du Code du travail](#)